

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 36 Subvention (1.800 euros) et convention avec l'association Ere de jeu (93100 Montreuil).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Ere de jeu, pour l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention d'équipement attribuée à l'association Ere de jeu, 76-78 rue Voltaire 93100 (Montreuil) est fixée à 1.800 euros. 13945 ; 2015_04559.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.800 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris 2015, rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, crédits pour subventions d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 15V00458 DAC.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO